



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 71

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M. FLETCHER soulève une question de privilège au sujet de la liberté d'expression et des événements du 4 octobre 2017 lors desquels il est intervenu sur une question de privilège.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable puisqu'elle a déjà rendu une décision portant sur cette question.

M. le *ministre* SCHULER dépose les renseignements supplémentaires (après retraitement) soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2017-2018 — Infrastructure.
(Document parlementaire n° 80)

M. le *ministre* FIELDING dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.
(Document parlementaire n° 81)

M^{me} STEFANSON, *ministre de la Justice et procureure générale*, fait une déclaration au sujet de la campagne « Cool 2Be Kind » de la Winnipeg Police Association.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. PEDERSEN, *ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce*, fait une déclaration au sujet de l'initiative Objectif Nord.

M. LINDSEY et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} KLASSEN font des observations sur la déclaration.

M^{me} SQUIRES, *ministre du Développement durable*, fait une déclaration au sujet de la Journée de l'affaire « personne ».

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. YAKIMOSKI, M^{me} MARCELINO (Logan), M. SMITH (Southdale), M. le *ministre* FRIESEN et M. SARAN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*. (L. Hoplock, A. Hoplock et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*. (A. Genaille, T. Keeper, N. Reynolds et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

Lundi 23 octobre 2017

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger